



## Résumé — Réunion du Conseil d'administration du CMFC

18 février 2026

Le Conseil d'administration du CMFC s'est réuni pour aborder des questions courantes en matière de gouvernance, prendre des décisions opérationnelles clés et examiner plusieurs points liés aux politiques et à la planification.

Après avoir confirmé le quorum, le Conseil d'administration a invité les membres à déclarer tout conflit d'intérêts, approuvé l'ordre du jour de la réunion et adopté un ensemble de points en bloc comprenant des motions approuvées précédemment. Il a également entériné des mandats de comités et approuvé des mises à jour de politiques, des plans de travail sur la gouvernance, des rapports financiers ainsi que le procès-verbal de la réunion précédente. Un sujet lié au mandat du Bureau des examens et de la certification a été reporté à une réunion ultérieure.

Le Conseil d'administration a examiné et approuvé le budget de fonctionnement proposé pour 2026-2027 à partir d'hypothèses sur le nombre de membres, les sources de revenus, les coûts de fonctionnement et les placements prévus. Dans le cadre de cet examen, le Conseil d'administration a approuvé une recommandation concernant un ajustement des frais de participation pour certaines catégories de membres et confirmé que les frais d'examen tiendraient compte des ajustements fondés sur l'inflation établis au préalable. Le budget a été approuvé tel que présenté.

Les membres du Conseil ont retenu le Groupe Poirier à titre de consultant externe pour l'élaboration du plan stratégique du CMFC. Un groupe de travail composé de membres du Conseil d'administration assurera désormais la supervision des travaux, selon un plan détaillé dont les grandes lignes seront précisées une fois le projet amorcé.

Le Conseil d'administration s'est penché sur une pratique de longue date du CMFC : la réduction des droits d'adhésion pour les membres qui font face à des difficultés financières. Cette mesure sera soumise à la ratification des membres conformément au règlement administratif du CMFC.

Par ailleurs, il a tenu plusieurs discussions exploratoires sur des sujets stratégiques, confidentiels et concernant l'avenir. Aucune décision finale n'a été prise à cet égard. Ces questions feront l'objet d'une analyse et d'échanges approfondis lors de prochaines réunions.

Conformément à une pratique courante en matière de gouvernance, le Conseil d'administration a tenu des séances à huis clos pour traiter de sujets confidentiels qui ne sont pas rendus publics.

La réunion s'est conclue à l'issue de ces séances.